Communauté de Communes du Triangle Vert

Conseil Communautaire du jeudi 7 octobre 2021 à SAULX

(Salle polyvalente)

Compte-rendu

Le sept octobre deux mille vingt et un à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le deux octobre deux mille vingt et un, s'est réuni sous la présidence de M. GONZALES Benjamin, en séance ordinaire.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (42)

JAMEY Bernard, BRINGOUT Jean-Marie, GRANDJEAN-AMBERT Véronique, COLNEY Patrice, GONDELBERG Luc, FRECHIN Éric, HENRY Christelle, JACQUES Michèle, COULIN Victor, CHAMAGNE Hervé, DEVOILLE Gérard, PHILIPPE Sylvie, TRUSSARDI Antoine, JACQUES Marie-Ayette, JAQUET Joël, CHOBARD Jean-Louis GRANDVOINET François-Régis, CLEAU Denis, TARD Laurent, BARASSI Fabrice, FROIDEVAUX Cyrille, BALAUD David, GAUDINET Bernard, GARET Éric, BAUMONT Laurence, PETON Benoit, DESMARTIN Jean, GUYOT Reynald, DEVILLERS Jean-Noël, EPLE Hervé, ROBERT René, GONZALES Benjamin, LOUIS Véronique, ROSSE Christophe, TARAN Sophie, DUPRE Marie-Pierre, WICKY Romain, THIEDEY Claude, COULIN Gérard, DROUHARD Jean, BOILLOT Régis, VALOT Christophe.

Ont donné pouvoir (7): HAEFFELE Edwige à FROIDEVAUX Cyrille, GASNET Jean-Pierre à JAQUET Joël, GOUX Patrick à JACQUES Marie-Ayette, BILQUEZ Raymond à BARASSI Fabrice, LE CAIN Hervé à COULIN Victor, PERSONENI Gérard à ROBERT René, MUHLEMATTER Mickaël à GAUDINET Bernard

Absents excusés (3): THOMAS Francis, , DUCHANOIS Pierre, VEILLON Jean-Luc

Présents non votants (1): Damien TAYNAY

M. GAUDINET Bernard a été nommé secrétaire de séance.

I. Informations

- Présentation GEOPTIS par LA POSTE
- Présentation SYTEVOM
- Bilan Vaccibus
- Réunion PACT/CRTE
- Cadastre solaire
- FRT
- Facturation SPANC
- Report C. LEJEUNE
- Attributions de compensation
- Compte-rendu du conseil communautaire du 22 juillet 2021 : adoption du compte-rendu du dernier conseil communautaire - envoyé par e-mail le 28 juillet 2021

II. Délibérations

Administratif:

1. <u>Délégation d'attribution du conseil communautaire au Président (2021-104)</u>

Par délibération du 17 décembre 2020 le conseil communautaire a autorisé le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement d'avenants et de conventions lorsque les crédits sont inscrits au budget et dont le montant est inférieur à 40 000 € HT.

En conséquence, afin de ne pas retarder le lancement des marchés plus conséquents, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le président à signer tous les marchés, contrats, avenant et conventions dont le montant est inférieur à $90\ 000\ \in\ HT$.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 45 CONTRE: 2

ABSTENTIONS: 2

2. Vente de La Trinquotte (2021-105)

Par délibération du 22 juillet dernier, le conseil communautaire a validé la résiliation du bail emphytéotique signé avec le Département par lequel la CCTV louait La Trinquotte et son acquisition par la CCTV à l'euro symbolique. Dans la continuité de ce projet, l'actuel locataire a transmis une offre d'acquisition pour la somme de 185 000 €. Il s'agit d'une offre en cohérence avec l'estimation des domaines.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la vente du site au profit de M. CAGNANT, exploitant actuel, pour le prix de 185 k€, une fois les formalités de résiliation du bail emphytéotique accomplie, et que la CCTV sera devenue propriétaire du site. Les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 49 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

3. Avis sur enquête publique relative au projet de centrale photovoltaïque au sol à MOIMAY et MARAST (2021-106)

Par arrêté n° 70-2021-06-28-00001 du 28 juin 2021 modifié par arrêté n° 70-2021-07-09-00016 du 9 juillet 2021, une enquête publique a été ouverte sur la demande de permis de construire déposée par la société PVC SUN 40, filiale du Luxel, pour la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire des communes de MOIMAY et MARAST. Cette enquête est organisée durant 31 jours, du 7 septembre 2021 au 7 octobre 2021 et la CCTV a été sollicitée pour donner son avis sur ce dossier.

Après présentation du projet, il est proposé au conseil communautaire de donner son avis sur ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire émet un avis favorable par :

POUR: 34

CONTRE: 7 ABSTENTIONS: 8

Environnement:

4. SPANC- Rapport sur le Prix et la Qualité du Service 2020 (RPQS) (2021-107)

Le Code Général des Collectivités Territorial prévoit dans ses articles D. 2224-1 à D.2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif. Ce rapport permet d'informer les usagers du service. Il doit par ailleurs être transmis à chaque commune membre de la CCTV et pour être présenté aux conseils municipaux.

Il est proposé au conseil communautaire d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif de la Communauté de Communes du Triangle Vert pour l'année 2020, qui sera annexé à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 47 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 2

Marchés publics :

5. <u>Plan de financement prévisionnel du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX – Demandes de subventions (2021-108)</u>

Le plan de financement prévisionnel du pôle socio-éducatif et périscolaire nécessite l'actualisation suivante :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature Taux		Montant HT
Travaux	1 200 000	Subvention Département – PACT1	23,2 %	278 313
		Subvention CAF	25 %	300 000
		Subvention Etat - DETR	26,8 %	321 687
		Autofinancement CCTV	25 %	300 000
Total	1 200 000	Total	100 %	1 200 000
Equipement	75 000	Subvention CAF	40 %	30 000
_		Autofinancement CCTV	60%	45 000
Total	75 000	Total	100 %	75 000

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- de solliciter les concours financiers des différents partenaires
- d'autoriser le Président ou son délégué à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tout document nécessaire la constitution de ces dossiers et à la réalisation du projet.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 44 CONTRE: 2

ABSTENTIONS: 3

5B - <u>Travaux du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX – Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales (2021-108B)</u>

Dans le cadre du financement des travaux du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX, il y a lieu de constituer le dossier de demande de subvention à la CAF pour ce projet dont le plan de financement prévisionnel figure ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature Taux M		Montant HT
Travaux	1 200 000	Subvention Département – PACT1	23,2 %	278 313
		Subvention CAF	25 %	300 000
		Subvention Etat - DETR	26,8 %	321 687
		Autofinancement CCTV	25 %	300 000
Total	1 200 000	Total	100 %	1 200 000
Equipement	75 000	Subvention CAF	40 %	30 000
		Autofinancement CCTV	60%	45 000
Total	75 000	Total	100 %	75 000

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter la CAF pour financer cette opération
- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autoriser le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 46 CONTRE: 1

ABSTENTIONS: 2

6. <u>Travaux du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX – Demande de subvention au Département (2021-109)</u>

Dans le cadre du financement des travaux du pôle socio-culturel et périscolaire à SAULX, il y a lieu de constituer le dossier de demande de subvention au Département pour ce projet intégré au PACT1 dont le plan de financement prévisionnel figure ci-dessous :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant HT	Nature Taux M		Montant HT
Travaux	1 200 000	Subvention Département – PACT1	23,2 %	278 313
		Subvention CAF	25 %	300 000
		Subvention Etat - DETR	26,8 %	321 687
		Autofinancement CCTV	25 %	300 000
Total	1 200 000	Total 100 %		1 200 000

Equipement	75 000	Subvention CAF	40 %	30 000
		Autofinancement CCTV	60%	45 000
Total	75 000	Total	100 %	75 000

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser le Président à solliciter le Département pour financer cette opération
- approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus
- autoriser le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 46 CONTRE: 1

ABSTENTIONS: 2

7. Achat mutualisé de défibrillateurs – demande de subvention (2021-110)

Afin de réduire les coûts d'acquisition de défibrillateurs automatisés externes (DAE), il a été proposé lors du dernier conseil communautaire que la Communauté de Communes du Triangle Vert procède à une commande groupée. Compte tenu du montant total estimatif, la CCTV lancera une consultation pour passer un marché adapté. En effet, le coût du matériel, avec l'ensemble des prestations annexes est estimé entre 1 800 et 2 000 HT l'unité, montant qui peut évoluer en fonction du nombre d'équipement commandé.

Par ailleurs, la Communauté de Communes sollicitera la préfecture pour une participation financière de l'Etat qui diminuera d'autant le coût des équipements.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'autoriser la CCTV à acquérir les DAE pour les communes intéressées
- d'autoriser le Président à déposer une demande de subvention à l'Etat
- d'autoriser le Président à refacturer le coût des équipements commandés par les communes déduction faite de la subvention éventuellement octroyée

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 48 CONTRE: 1

ABSTENTIONS: 0

Personnel:

8. <u>Levée de la prescription quadriennale relative au rappel de traitement de reconstitution de carrière d'un agent (2021-111)</u>

Suite à la reconstitution de carrière réalisée pour un agent intégré à la CCTV il y a plus de 4 ans, il est nécessaire de lever la prescription quadriennale afin de verser le rappel de traitement auquel l'agent a droit.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la levée de la prescription quadriennale.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 43 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 6

9. Recrutement dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Formation (PEC) – 1 poste à 30 heures pour API et MFS SAULX (2021-112)

Recrutement d'un agent dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC) sur un poste d'agent d'administratif pour l'agence postale et la Maison France Services de SAULX pour exercer les fonctions d'agent postal intercommunal et agent d'accueil Maison France Service. La durée du contrat est de 6 mois et la durée hebdomadaire de travail de 30 h 00. La rémunération est calculée sur la base du SMIC horaire. Les crédits sont inscrits au budget.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour le recrutement et à signer les différents actes, notamment le contrat à durée déterminée et ses renouvellements, le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 48 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 1

10. <u>Délibération de principe et pour la durée du mandat autorisant le recrutement d'agents saisonniers sur les différents sites périscolaires (grade adjoint d'animation)- (2021-113)</u>

Afin de pouvoir ajuster le nombre d'agent d'animation aux effectifs d'enfants fluctuants en fonctions des périodes de petites et grandes vacances scolaires, il convient de délibérer pour la durée du mandat, sur le principe de recrutement de 4 agents saisonniers maximum pour les différents sites périscolaires. Les agents seraient recrutés sur le grade d'adjoint d'animation pour assurer les missions d'agent d'animation, le temps de travail minimum seraient de 10 heures hebdomadaires, les agents pouvant être amenés si nécessaire à faire des heures complémentaires.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 47 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 2

11. <u>Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activité site périscolaire de FRANCHEVELLE (2021-114)</u>

Afin de pour faire face à un accroissement temporaire d'activité du fait de l'absence d'un agent en disponibilité, sur le site périscolaire de FRANCHEVELLE, il y a lieu de recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent en référence au grade d'adjoint d'animation pour une période de 10 mois du 1^{er} novembre 2021 au 31 août 2022 inclus. L'agent sera recruté à temps non complet à hauteur de 22h00 hebdomadaires sur un poste relevant de la catégorie C pour assurer les fonctions d'agent d'animation. Pour le recrutement d'un contractuel, le niveau de recrutement sera déterminé sur la base des critères suivants : permis B ; BAFA ; expérience souhaitée sur un poste similaire. La rémunération sera fixée en référence au grade de recrutement et compte tenu des fonctions occupées,

de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégué à signer tout document relatif à ce dossier

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 47 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 2

Régularisation de postes permanents des sites périscolaires :

Suite à l'audit effectué par le CDG70, il a été relevé que 9 emplois permanents occupés actuellement par des agents et relevant des sites périscolaires n'avaient pas été légalement créés. Afin de sécuriser ces postes, tant sur le plan statutaire pour les agents que sur le plan juridique pour la Communauté de Communes, il convient de régulariser ces postes :

12. Régularisation poste de responsable - site périscolaire de FRANCHEVELLE (2021-115)

Poste permanent à 35 h 00 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 49 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

13. Régularisation poste d'animation – site périscolaire de FRANCEVELLE (2021-116)

Poste permanent à 20 h 00 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 49 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

14. Régularisation poste de responsable – site périscolaire de CITERS (2021-117)

Poste permanent à 35 h 00 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 49 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

15. Régularisation poste animation – site périscolaire de CITERS (2021-118)

Poste permanent à 30 h 30 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR :	
CONTRE :	
ABSTENTIONS :	

16. Régularisation poste animation – site périscolaire de CITERS (2021-119)

Poste permanent à 15 h 00 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 49 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

17. Régularisation poste d'entretien des locaux – site périscolaire de CITERS

DELIBERATION ANNULEE

18. Régularisation poste animation – site périscolaire de SAULX (2021-120)

Poste permanent à 16 h 00 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 49 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

19. Régularisation poste animation – site périscolaire de SAULX (2021-121)

Poste permanent à 15 h 30 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 49 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

20. <u>Régularisation poste animation – site périscolaire de MAILLERONCOURT-CHARRETTE (2021-122)</u>

Poste permanent à 24 h 00 hebdomadaires

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 49 CONTRE: 0

ABSTENTIONS: 0

21. Dispositif de signalement – Convention avec le CDG70 (2021-123)

L'article 23 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires dispose que « des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail » (obligation renforcée par les articles L. 4121-1 et L. 4121-2 du code du travail applicables à la fonction publique).

L'article 11 de la même loi précise également que « la collectivité publique est tenue de protéger le fonctionnaire contre les atteintes volontaires à l'intégrité de la personne, les violences, les agissements constitutifs de harcèlement, les menaces, les injures, les diffamations ou les outrages dont il pourrait être victime sans qu'aucune faute ne puisse lui être imputée. Elle est tenue de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté ».

Le 6 août 2019, la loi de transformation de la fonction publique a complété cette réglementation et impose aux employeurs publics la mise en place d'un dispositif de signalement pour tous les actes de violences, de harcèlement et d'agissements sexistes. Elle intègre également les discriminations et étend le dispositif aux personnes témoins de ces actes.

Dans ce cadre le CDG70 a décidé de mettre en place le dispositif réglementaire et d'en donner accès aux collectivités adhérentes par convention. Cette mission sera assurée sans surcoût de cotisation

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son délégué à signer la convention avec le CDG70 afin de bénéficier du dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 49 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 0

Finances:

22. Bail de mise à disposition des locaux du siège (2021-124)

Dans un souci d'économie et dans le cadre des travaux de rénovation complète des locaux de la CCTV et la mise aux normes de l'ensemble des installations, il a été décidé d'unifier les compteurs durant l'été 2020 afin de réduire les coûts d'abonnements et d'entretien (gaz, eau électricité, internet et téléphonie). En conséquence, selon une analyse des consommations, il est proposé de fixer le versement mensuel à compter du 1^{er} janvier 2021 à 600 € de loyer +600 € de provisions de charges, une régularisation de charges interviendra eu cours de l'année N+2

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président ou son représentant à signer le nouveau bail avec la Commune de SAULX.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 46 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 3

23. Budget Principal: Décision modificative n° 3 (2021-125)

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 3 du budget principal 2021 suivante correspondant à des dotations aux amortissements et compléments de crédits :

57	Dépen	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60612 : Énergie - Électricité	0.00€	1 500.00 €	0.00€	0.00 €
D-611 : Contrats de prestations de services	0.00€	10 000.00 €	0.00€	0.00 €
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	0.00€	6 000.00 €	0.00€	0.00 €
D-6226 : Honoraires	0.00€	15 000.00 €	0.00€	0.00 €
D-6231 : Annonces et insertions	0.00€	2 000.00 €	0.00€	0.00€
D-6262 : Frais de télécommunications	0.00€	3 000.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00€	37 500.00 €	0.00€	0.00€
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00€	42 875.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00€	42 875.00 €	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	0.00€	80 375.00 €	0.00€	0.00€
INVESTISSEMENT				
R-28132 : Immeubles de rapport	0.00€	0.00€	0.00€	42 875.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00€	0.00€	0.00€	42 875.00 €
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00€	650.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00€	650.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	0.00€	650.00€	0.00€	42 875.00 €
Total Général	81 025.00 €		42 875.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 46 CONTRE: 1

ABSTENTIONS: 2

24. <u>Budget Commerce</u>: <u>Décision modificative</u> n° 2 (2021-126)

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 2 du budget commerce 2021 suivante correspondant à des ajustements :

Décignation	Dépenses (1)		Recettes	
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00€	0.00€	0.00€	172.00€
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00€	0.00€	0.00€	172.00€
D-6542 : Créances éteintes	0.00€	330.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00€	330.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	0.00€	330.00€	0.00€	172.00€
Total Général		330.00€		172.00€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 48 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 1

25. Budget O.M.: Décision modificative n° 2 (2021-127)

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 2 du budget Ordures Ménagères 2021 suivante correspondant à une régularisation d'imputation du résultat 2020 et inscription de crédits complémentaires pour la dépréciation des actifs circulants :

Dáslanatlan	Dépen	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00€	0.00€	0.00€	278 511.23 €
TOTAL R 002 : Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0.00€	0.00€	0.00€	278 511.23 €
D-658 : Charges diverses de la gestion courante	0.00€	200 000.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00€	200 000.00€	0.00€	0.00€
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00€	59 253.00 €	0.00€	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	0.00€	59 253.00 €	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	0.00€	259 253.00 €	0.00€	278 511.23 €
INVESTISSEMENT				
R-001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00€	0.00€	278 511.23 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00€	0.00€	278 511.23 €	0.00€
Total INVESTISSEMENT	0.00€	0.00€	278 511.23 €	0.00€
Total Général		259 253.00 €		0.00€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 48 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 1

26. Budget Périscolaire: Décision modificative n° 2 (2021-128)

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 2 du budget Périscolaire 2021 suivante correspondant à des annulations de titres et compléments de crédits pour amortissements et dépréciations d'actifs circulants :

Désignation	Dépen	ises (1)	Recette	es (1)
Designation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00€	0.00€	0.00€	150.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00€	0.00€	0.00€	150.00€
D-673 : Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0.00€	150.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0.00€	150.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	0.00€	150.00€	0.00€	150.00€
INVESTISSEMENT				
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0.00€	68.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00€	68.00€	0.00€	0.00€
D-2183 : Matériel de bureau et matériel informatique	68.00€	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	68.00€	0.00€	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	68.00€	68.00€	0.00€	0.00€
Total Général	150.00 € 150.		150.00€	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 48 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 1

27. <u>Budget SPANC</u>: <u>Décision modificative n° 1 (2021-129)</u>

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 1 du budget SPANC 2021 suivante correspondant à des compléments de crédits amortissements et dépréciations d'actifs :

D f = ! = = #! = =	Déper	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R-777 : Quote-part des subvent° d'inv. virées au résultat de l'exercice	0.00€	0.00€	0.00€	3 559.90 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00€	0.00€	0.00€	3 559.90 €
D-6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants	0.00€	926.00€	0.00€	0.00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0.00€	926.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	0.00€	926.00€	0.00€	3 559.90 €
INVESTISSEMENT				
D-13915 : Groupements de collectivités	0.00€	3 559.90 €	0.00€	0.00 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre de transfert entre section	0.00€	3 559.90 €	0.00€	0.00€
Total INVESTISSEMENT	0.00€	3 559.90 €	0.00€	0.00€
Total Général		4 485.90 €		3 559.90 €

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 48 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 1

28. Budget ZAE : Décision modificative n° 1 (2021-130)

Il est proposé au conseil communautaire de délibérer sur la décision modificative n° 1 du budget ZAE suivante correspondant à l'inscription de crédits pour amortissements non prévus au BP :

Dásissatisa	Dépen	ises (1)	Recette	es (1)
Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-605 : Achats de matériel, équipements et travaux	5 570.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	5 570.00 €	0.00€	0.00€	0.00€
D-6811 : Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0.00€	5 570.00 €	0.00€	0.00€
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00€	5 570.00€	0.00€	0.00€
Total FONCTIONNEMENT	5 570.00 €	5 570.00 €	0.00€	0.00€
INVESTISSEMENT				
R-2804132 : Départements - Bâtiments et installations	0.00€	0.00€	0.00€	1 810.00 €
R-28041582 : Autres groupements - Bâtiments et installations	0.00€	0.00€	0.00€	3 760.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00€	0.00€	0.00€	5 570.00€
Total INVESTISSEMENT	0.00€	0.00€	0.00€	5 570.00€
Total Général		0.00€		5 570.00€

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

POUR: 47 CONTRE: 0 ABSTENTIONS: 2

En fin de séance, le Président a sollicité l'avis des conseillers communautaires sur le principe du maintien ou non de la compétence fauchage. Cette dernière pourrait être retransférée aux communes ; dans ce cas la communauté de communes prendrait en charge l'intégralité du coût de l'élaboration du PLUi. Les conseillers communautaires seraient favorables à cette option par 32 voix POUR, 10 voix CONTRE et 7 abstentions.

Séance levée à 22 h 45